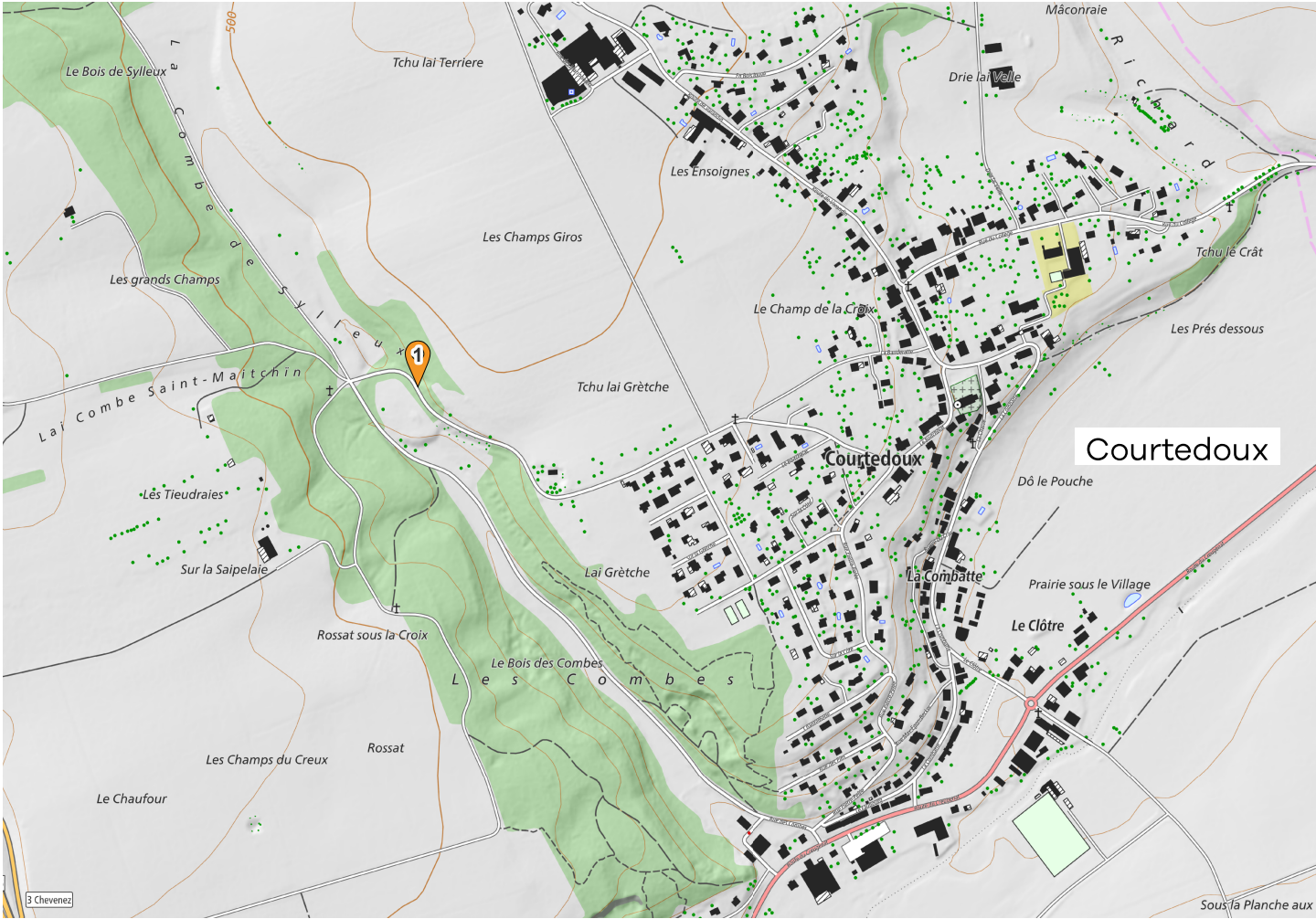




2025

# MEMO Déchets

Votre guide des déchets



 Déchèterie

Données swisstopo 07.2024



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.  
**Évitons** le gaspillage, trions et valorisons.





# Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

## **Ma place de COMPOSTAGE**

### **La Prairie - Route de Courtedoux - Porrentruy**

Avril à octobre : lundi au vendredi 14h00-20h00; samedi 13h00-19h00.  
Novembre à mars : lundi au vendredi : 15h00-19h00; samedi 14h00-17h00.

## **Ma DÉCHÈTERIE (voir plan)**

**1 - Lieu dit "Grêche " (sans éclairage) :** verre, carton propre, boîtes de conserve, alu, huiles, textiles et chaussures, déchets inertes ménagers, ferraille, dosettes de café en alu, papier, cendres de bois.  
Ouverture le mercredi (heure d'été) de 16h00 à 18h00 (heure d'hiver) de 15h à 17h et le samedi de 9h00 à 11h30, toute l'année.  
Les déchets encombrants combustibles provenant de la transformation, de la démolition d'immeuble, du vidage de greniers, caves ou anciennes maisons ne peuvent être déposés à la déchèterie. Dans ce cas, les propriétaires doivent s'approcher des entreprises spécialisées pour leur commander une benne destinée à recevoir ces déchets.

### **Attention: site sous vidéosurveillance selon règlement de sécurité locale du 19.04.2018 de la commune mixte de Courtedoux.**

Autorité responsable: Conseil communal de Courtedoux.

La commune a conclu un partenariat avec l'entreprise DDJ Services. Les intéressés peuvent contacter M. Yvan Tigani, 079/933 47 73 pour plus de détails.

## **Contact et infos**

### **Secrétariat communal**

Administration communale  
Rue du Collège 30A  
2905 Courtedoux  
032 466 29 10  
admin@courtedoux.ch  
www.courtedoux.ch

### **Employé de voirie**

Guenin Cyril  
078 714 20 79

### **Personne de contact Eco-point**

Blaser Thierry  
078 658 87 77

## **SACS-POUBELLE ou CONTENEURS AVEC PUCE**

**Taxe au volume :** Sacs officiels SIDP à déposer dès 07h le matin, jour de collecte aux endroits convenus ou dans les conteneurs destinés à ce type de collecte.  
**Taxe au poids :** Conteneurs 800L équipés d'une puce.

## **Info déchets**

**Arc Jurassien** 0842 012 012  
Aux heures de bureau (tarif local)





2025

# Calendrier

## Courtedoux

Début des tournées : 07h00

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Jun
L						
M				1		
M 1	Nouvel An			2		
J 2	Saint Berchtold			3	1 Fête du travail	
V 3				4	2	
S 4		1	1	5	3	
D 5		2	2	6	4	1
L 6		3	3	7	5	2
M 7		4	4	8	6	3
M 8		5	5	9	7	4
J 9		6	6	10	8	5
V 10		7	7	11	9	6
S 11		8	8	12	10	7
D 12		9	9	13	11	8 Pentecôte
L 13		10	10	14	12	9 Lundi de Pentecôte
M 14		11	11	15	13	10
M 15		12	12	16	14	11
J 16		13	13	17	15	12
V 17		14	14	18 Vendredi Saint	16	13
S 18		15	15	19	17	14
D 19		16	16	20 Pâques	18	15
L 20		17	17	21 Lundi de Pâques	19	16
M 21		18	18	22	20	17
M 22		19	19	23	21	18
J 23		20	20	24	22	19 Fête-Dieu
V 24		21	21	25	23	20
S 25		22	22	26	24	21
D 26		23	23	27	25	22
L 27		24	24	28	26	23 Commémoration du plébiscite jurassien
M 28		25	25	29	27	24
M 29		26	26	30	28	25
J 30		27	27		29 Ascension	26
V 31		28	28		30	27
S			29		31	28
D			30			29
L			31			30
M						



2025

# Calendrier

## Courtedoux

Début des tournées : 07h00

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L			1			1
M	1		2			2
M	2		3	1		3
J	3		4	2		4
V	4	1 Fête nationale Suisse	5	3		5
S	5	2	6	4	1 La Toussaint	6
D	6	3	7	5	2	7
L	7	4	8	6	3	8
M	8	5	9	7	4	9
M	9	6	10	8	5	10
J	10	7	11	9	6	11
V	11	8	12	10	7	12
S	12	9	13	11	8	13
D	13	10	14	12	9	14
L	14	11	15	13	10 Lundi de St Martin	15
M	15	12	16	14	11	16
M	16	13	17	15	12	17
J	17	14	18	16	13	18
V	18	15 Assomption	19	17	14	19
S	19	16	20	18	15	20
D	20	17	21	19	16	21
L	21	18	22	20	17	22
M	22	19	23	21	18	23
M	23	20	24	22	19	24
J	24	21	25	23	20	25 Noël
V	25	22	26	24	21	26
S	26	23	27	25	22	27
D	27	24	28	26	23	28
L	28	25	29	27	24	29
M	29	26	30	28	25	30
M	30	27		29	26	31
J	31	28		30	27	
V		29		31	28	
S		30			29	
D		31			30	
L						
M						



# Comment bien trier ?



**Ordures ménagères sacs SIDP**  
Tournées voir calendrier.



**Déchets inertes (petites quantités)**  
Déchets inertes issus des ménages (vaisselle usagée, porcelaine). Petite quantité = l'équivalent d'un sac poubelle 35l. Déchets de chantiers interdits.



**Tubes lumineux (néon) / LED**  
Par les points de vente ou les centres de tri.



**Bois**  
Bois ménager uniquement - ramassage organisé par la commune 4x par an. Voir calendrier. les palettes et les déchets de chantier ne sont pas repris et doivent être évacués dans un centre agréé.



**Flacons en plastique avec bouchon**  
Dans les sacs officiels SIDP. Les bidons de lessive sont repris par les points de vente.



**PET**  
Par les points de vente.



**Déchets encombrants combustibles**  
4x par année un ramassage des déchets encombrants combustibles. Selon calendrier.



**Capsules Nespresso (aluminium)**  
Eco-point La Grêche.



**Piles et accumulateurs**  
Par les points de vente ou les centres de tri.



**Déchets compostables ménagers**  
Place de compostage La PRAIRIE. Déchets de jardin et déchets de cuisine non cuisinés.



**Ferraille (objets métalliques)**  
Eco-point La Grêche.



**Appareils électriques et électroniques**  
Par les points de vente ou les centres de tri.



**Pneus**  
Par les points de vente, ou chez Ramseyer ou Loca.



**Restes de repas / déchets de cuisine / lavures**  
Ne concerne pas les restaurants. Seuls les restes ménagers peuvent être traités dans les centres de compostage. Viande/volaille/os/arrêtes, à mettre dans un sac taxé.



**Aluminium et boîtes de conserve**  
Les boîtes aplaties seront déposées à l'Eco-point La Grêche.



**Dépouilles d'animaux**  
Centre régional de ramassage des déchets carnés, La Rochette 51 - 2900 Porrentruy - tél. 079.816.33.67. Si urgence police tél. 032.465.77.22.



**Textiles et chaussures**  
Lors des collectes de textiles. Dans le conteneur à textiles à l'Eco-point La Grêche.



**Aérosols**  
Vider complètement le gaz propulseur (risque d'explosion). Selon la matière, à déposer avec l'alu, ou si symbole de danger avec les déchets spéciaux, sinon dans le sac poubelle officiel SIDP.



**Papier**  
Eco-point la Grêche. A déposer dans la benne à papier. Seuls les journaux, magazines, illustrés et le papier de bureau.



**Déchets spéciaux des ménages**  
Aux points de vente; au SEPE, Chemin Bonne-Fontaine 8, Porrentruy 3ème lundi ou 4ème sur 3ème férié de 14h00 à 17h00; sur rendez-vous au 032.466.33.66.



**Sagex**  
Loca SA, Les Grandes Vies 42, Porrentruy. Dépôt payant. Pour des volumes inférieurs à 250 l : CHF 7.60. Par sac de 500 litres vendus sur site : CHF 15.20.



**Berlingots / Briques à boissons**  
Dans des sacs poubelles officiels SIDP. Les emballages en carton pour lait et autres boissons sont des déchets composites et ne peuvent être recyclés avec le carton.



**Carton propre**  
Eco-point La Grêche, propre et aplati. Exclus : emballages de lait, de jus de fruit, de lessive et de produits surgelés contenant de l'alu, carton ayant contenu de la nourriture (pizza, etc).



**Huiles minérales et végétales**  
Eco-point La Grêche.



**Cendres de bois**  
A la Grêche dans la benne prévue à cet effet. Les cendres froides peuvent aussi être éliminées dans les sacs officiels SIDP (si >1m3 peuvent être apportées à la décharge de type D du SEOD à Boécourt).



**CD**  
Prioritairement aux points de vente ou dans les sacs officiels SIDP.



**Verre**  
Eco-point La Grêche.



**Médicaments**  
A restituer aux points de vente.



**Plastiques agricoles**  
Ces déchets d'emballage, plastiques agricoles doivent être remis à une entreprise d'élimination agréée.



**Cartouches d'encre pour imprimantes**  
Par les points de vente.

## Les types de déchets



**Objets encombrants et bois ménager.** Un ramassage est organisé 4 fois par année par la commune, **les mercredis matins suivants, dès 7h00 : 5 mars 2025 – 4 juin 2025 – 3 septembre 2025 et 3 décembre 2025.**

Ces mêmes mercredis matins, les personnes handicapées ou à mobilité réduite peuvent s'adresser à la commune, au 032/466 29 10 (touche No. 1), pour le ramassage de leurs vieux **papiers et journaux.**

#### Fraudeurs avec les déchets

Les fraudeurs sont responsables des augmentations de taxes sur les déchets. En effet, le dépôt de déchets sauvages dans les forêts et à la déchèterie engendre des frais de nettoyage et de manutention qui se répercutent dans les taxes communales. De même que les déchets mal répartis dans les bennes de la déchèterie engendrent, eux-aussi, des frais de manutention supplémentaires. Sensibles à la propreté de notre village, nous remercions chacun de sa coopération et sa vigilance.

Pour rappel, sont considérés comme déchets encombrants incinérables, tous les produits que l'on ne peut pas introduire dans un sac-poubelle SIDP de 110 litres. Les bidons de lessive sont repris par les points de vente (Migros, Coop, ...)

Les citoyens de Courtedoux peuvent déposer les déchets suivants à la déchèterie :

**Aluminium et boîtes de conserve**

**Capsules Nespresso (uniquement aluminium)**

**Carton propre**

**Déchets inertes en petites quantités (max. l'équivalent d'un sac poubelle 35l)**

**Cendres**

**Papier (journaux, magazines, illustrés et le papier de bureau)**

**Huiles minérales et végétales**

**Textiles**

**Verre**

**Ferraille**

## Information à la population

En bref, rappelons que les objectifs prioritaires de la gestion des déchets sont leur réduction, leur valorisation et leur élimination de manière propre et économique.

1. Les déchets urbains incinérables des ménages (DUC) sont les déchets qui ne sont pas recyclables qui rentrent dans un sac poubelle de 110 litres.
2. Les déchets encombrants combustibles (DEC) sont la part des déchets urbains incinérables des ménages qui ne peut être collectée dans des sacs poubelles en raison de leur encombrement ou de leur poids.
3. Pour la benne à verre, il faut préalablement enlever les bouchons en liège et les capsules en métal ou caoutchouc.
4. La benne à papier reçoit les journaux, le papier, les prospectus en tous genres.
5. La benne à carton récupère les cartons propres et pliés y compris le carton ondulé, les livres et les boîtes à œufs. Attention les cartons ayant contenu de la nourriture (pizza, kebab, ...) sont interdits et trouvent leur place dans les sacs poubelles taxés SIDP.
6. La benne pour les matériaux inertes récupère en petites quantités (= l'équivalent d'un sac poubelle 35l) les vitres et miroirs ainsi que la porcelaine, la faïence et la céramique, la vaissellerie produite par les ménages. Les déchets de chantiers y sont strictement interdits.
7. La benne pour les huiles usagées, récupère les huiles de friture des ménages. Elles ne doivent jamais être jetées dans les WC ou l'évier, car elles peuvent boucher vos canalisations.
8. La benne à ferraille regroupe tous les déchets métalliques qu'ils soient ferreux (acier, fonte), et non ferreux (cuivre, étain, zinc, aluminium, laiton). Il est de plus obligatoire de démonter et séparer la ferraille de tous les objets en bois, en plastique ou autres matières. Les véhicules hors d'usage et leurs composants, notamment les pneus et les batteries, doivent être acheminées auprès d'entreprises spécialisées.